

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2012

Le seize Juillet deux mille onze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Loïc RANCHERE, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES et M. Philippe FAUCON.

ETAIENT ABSENTS: Mme Odile BOSSERT et Mme Marie-Noelle AIMARD, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Guillaume GENDRAUX et à Mme Marie-Claire RAGOT ainsi que M. Christian GRIPPON non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et remercie Monsieur Eric Gouinaud venu présenter la nouvelle association de football « Football Club Boutonnais ».

Après adoption du compte rendu de la séance du 18 juin 2012, et acceptation d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant « l'achat d'une cuve GNR », le Conseil Municipal délibère comme suit :

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION Football Club Boutonnais

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs associations ont accepté de venir présenter leurs activités au Conseil Municipal. Il souligne que l'important tissu associatif crée une réelle dynamique, en assurant une image positive de la commune dont les élus ne peuvent que se réjouir et soutenir.

Conformément à ce qui avait été évoqué lors de la réunion du 21 mai, l'association Espérance et l'Association Sportive de Gournay se sont rapprochées pour créer l'association Football Club Boutonnais FCB.

Monsieur Nicolas Magneron ex-Président de l'Espérance et co-Président du FCB retenu par des obligations professionnelles est excusé. Monsieur Gouinaud vice-Président expose le contexte, les motifs de cette fusion et les objectifs de cette nouvelle association et répond aux diverses questions des élus :

Plusieurs points importants sont à souligner :

Le rapprochement existe depuis déjà plusieurs années avec principalement la création de l'école de foot en 1990, la création d'une équipe commune en séniors depuis 2009...

L'objectif : Créer une entité foot pour donner une nouvelle dynamique sportive sur notre territoire en ayant le soin d'intégrer les membres actuels des 2 clubs et de conserver les structures et les animations mis en place au sein de chaque association.

Organisation: Création d'un comité de pilotage composé de membres des 2 clubs, joueurs et dirigeants, afin d'élaborer un projet de fusion entre l'AS Gournay et l'Espérance de Chef-Boutonne.

Choix du nom, du logo et du maillot officialisé après une réelle concertation et longue réflexion

La gouvernance : un bureau, un comité directeur, des commissions (dans le respect de la parité des représentants de Gournay et de Chef Boutonne).

Projet sportif défini avec pour entraîneur Cyril Hiver

Matches à Gournay et à Chef Boutonne en tenant compte des homologations respectives des terrains.

Animations : La Brocante est l'une des plus importantes et l'édition 2012 a été une réelle réussite.

Monsieur Gouinaud exprime la réelle nostalgie et émotion collective lors de l'animation faite à l'occasion des 90 ans de l'Espérance qui a été aussi l'occasion de sa dissolution.

Monsieur le Maire ajoute que la décision mûrement réfléchie est l'aboutissement d'un long travail de concertation entre les dirigeants actuels et les dirigeants honoraires qui ont souhaité anticiper plutôt que subir le contexte général notamment à la baisse du nombre de licenciés notamment due à l'image donnée par les professionnels auxquels s'identifient souvent les jeunes, soit bafouée par des comportements individuels négatifs.

Monsieur Guillaume Gendraux indique par ailleurs que de tels regroupements sont déjà effectués depuis plusieurs années, dans le nord du département et regrette en sa qualité d'arbitre que les comportements des joueurs ne soient plus aussi respectueux.

L'association Espérance est donc dissoute mais l'ASG demeure car d'autres activités s'étaient greffées et existent toujours.

Il est envisagé d'organiser une journée inaugurale en septembre, à l'occasion du 1^{er} match de l'équipe.

Après un long échange, Monsieur Gouinaud est remercié pour son intervention, et Monsieur le Maire souhaite une grande réussite à l'association FCB.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame Sylvie Couteau explique que l'association Surfin'Boutonne a fait part d'un changement de programme quant aux concerts du week end du 15 Aout 2012. Ainsi l'animation initialement envisagée sur le théâtre de verdure derrière la mairie n'aura pas lieu. Seuls deux concerts seront organisés sur la Place Cail les 13 juillet et le 14 aout 2012.

L'association informée de la subvention de 1 000 € attribuée par la municipalité, propose une réduction à 300 €uros pour tenir compte de ce changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal revoit ainsi à la baisse la subvention communale, comme proposé.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE COMMUNALE

La ligne de trésorerie souscrite en aout 2011 pour assurer les paiements des marchés de la rénovation de l'avenue centrale dans l'attente du versement des aides ou subventions, arrive à échéance, début août.

Une consultation a donc été faite auprès des organismes bancaires pour une nouvelle ligne car bien que le montant puisse en être réduit car les opérations en cours ne sont pas financièrement aussi importantes que la rénovation de l'avenue, il est opportun d'en avoir une.

Monsieur le Maire explique le contexte bancaire actuel très défavorable pour les collectivités, compte tenu des nouvelles règles imposées aux banques.

Après examen des 2 offres reçues, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire une ligne de trésorerie de 250 000 euros, pour 6 mois, auprès de la Caisse d'Epargne mieux disante.

RENOVATION DE L'EGLISE NOTRE DAME

Monsieur le Maire explique que la dotation de l'état « DETR » a été refusée car la commune a bénéficié d'une dotation 4 années consécutives pour les travaux de l'avenue et que la priorité n'est actuellement pas donnée à la rénovation du patrimoine.

Il présente un comparatif financier entre les 2 hypothèses envisagées, avec et sans photovoltaïques.

Hypothèse traditionnelle			
dépenses		recettes	
travaux charpente, couverture, et plafonds	396 099,76 €	DETR	
frais divers (maitrise d'œuvre, SPS, bureau contrôles...)	47 531,97 €	FCTVA	82 144,95 €
Total HT	443 631,73 €	fondation patrimoine	8 000,00 €
TVA	86 951,82 €	FRIL	50 000,00 €
		commune	390 438,61 €
Total TTC	530 583,55 €		530 583,55 €

Hypothèse photovoltaïque			
dépenses traditionnelles		recettes	
travaux charpente, couverture, et plafonds	373 958,89 €	DETR	
frais divers (maitrise d'œuvre, SPS, bureau contrôles...)	49 070,70 €	FCTVA	78 330,16 €
Total HT	423 029,59 €	fondation patrimoine	8 000,00 €
TVA	82 913,80 €	FRIL	50 000,00 €
		commune	369 613,24 €
Total TTC	505 943,39 €		505 943,39 €

Avec DETR			Sans DTER	
	Montant à la charge de la commune	Annuité sur 20 ans	Montant à la charge de la commune	Annuité sur 20 ans
Hyp traditionnelle	305 000 €	26 000 €	390 000 €	33 300 €
Hyp photovoltaïque	284 000 €	24 200 €	369 600 €	31 500 €

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer étant précisé que pour sa part, il ne souhaite pas engager la collectivité sur un quelconque projet y compris celui-ci sans avoir la certitude du financement. Le contexte bancaire conduit à être très prudent.

Le Cabinet Niguès suggère de lancer la consultation sur les 2 hypothèses, traditionnelle et photovoltaïque, pour avoir un chiffrage réel. Le résultat de cette consultation permettra de voir le montant à la charge de la collectivité et d'envisager son financement ce qui permettra aux élus, de disposer de tous les éléments pour prendre la décision finale.

Plusieurs élus cautionnent cette suggestion.

Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 2 contre (le projet de rénovation lui-même)

- Acceptent le lancement de la consultation ainsi définie
- Décident dans un souci de recherches d'économie, mais sans pour autant les évincer, de mettre les prestations concernant respectivement le plafond de la chapelle et l'assainissement en option.
- Définissent ainsi les critères de sélection après un long échange

Offres techniques :	25%,	35%	
Prix des prestations	60%, 11 voix	50% 3 voix	et 2 abstentions
Délai exécution du marché	10%	10%	
Délai pour démarrage des travaux	5%	5%	

Monsieur le Maire donne connaissance du résultat de la consultation faite dans le cadre de la mission « contrôle » et la mission « SPS ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confie la mission « Contrôle » à Véritas pour un montant de 3 350 €uros et la mission « SPS » au Cabinet Dekra pour un montant de 1 505 €uros.

ACTUALISATION DU NOMBRE D'HEURES DU POSTE D'ACCUEIL

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Saint Maixent pour porter le nombre d'heures du poste d'accueil à 25 heures afin de le mettre en conformité avec le besoin. Cette modification sous réserve de l'avis favorable sera appliquée le 1^{er} octobre 2012.

REPLACEMENT DES OUVERTURES ET HUISSERIES DES LOGEMENTS DE LA PLACE EMILE THOMAS

Dans le cadre du programme d'amélioration des logements communaux défini depuis 2010 avec l'affectation pour ce faire d'une enveloppe annuelle de 10 000€ dégagée sur le budget du lotissement de la Gare, une consultation a été menée pour le remplacement des 41 ouvertures et huisseries des logements de la Place Emile Thomas conformément au programme d'investissement défini lors du vote du budget primitif. Le solde théorique du budget alloué en tenant compte des réalisations 2010 et 2011 est de 21 412€

La commission « Finances » a examiné les 4 propositions précisées comme indiqué lors la précédente réunion. Les critères de sélection étaient les suivants : Prix 80%, Critères techniques 20%

Après en avoir délibéré, en considérant unanimement qu'il convient de faire la globalité des logements concernés, le Conseil Municipal,

- Par 14 voix pour, fait le choix de « l'option PVC » moins onéreux et sans entretien ultérieur. Monsieur le Maire a voté pour « l'option bois » qui selon lui, respectait davantage le caractère esthétique de la Place Emile Thomas et des constructions présentes.
- Confie de ce fait les travaux à Monsieur Gaël Mouclier de Loubigné, pour un montant de 29 992.09 de TTC.

Les travaux d'une durée de 3 à 4 semaines, seront réalisés avant l'hiver.

ISOLATION ET REMPLACEMENT DU PLAFOND ET DES OUVERTURES DE LA FERME DU CHATEAU DE JAVARZAY

ISOLATION :

Pour faire suite aux préconisations de la commission de sécurité, il convient de remplacer le plafond de la ferme en envisageant simultanément son isolation pour éviter une déperdition de chaleur.

Une consultation a été menée en vertu du cahier des charges établi par la commission « Finances » pour un rajout d'isolant thermique à 270 mm, sur l'existant pour obtenir la norme en vigueur, au-dessus du bloc « entrée / toilettes » (43m²), sur les gîtes (54m²) et de la grande salle (150m²). Les critères de sélection étaient les suivants : Prix 80% - Valeur technique 20%

Après en avoir délibéré, considérant que la seule offre reçue pour l'isolation est conforme au cahier des charges, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie ces travaux à Monsieur Vincent Guitton de Loubillé pour un montant de 3 992.10 € TTC

MENUISERIES :

Monsieur Joël Proust intéressé par la décision à intervenir car PM Construction a postulé pour ce chantier, quitte la salle, pour ce dossier.

Une consultation a été réalisée en vertu du cahier des charges établi par la commission « Finances » prévoyant les prestations suivantes :

- Plafonds (appentis + entrée / toilettes) : Dépose du lambris et pose d'un plafond BA13
- Ouvertures : remplacement de la double porte vitrée en bois donnant sur terrasse et de la double porte pleine en bois donnant sur la place « Grange aux Souvenirs » étant précisé que la peinture sera faite en régie

Les critères de sélection étaient les suivants : Prix 50% - Critères techniques 30% - Durée d'exécution 20%

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie ces travaux à l'entreprise PM Constructions pour un montant de 13 570.68 € TTC.

Les travaux d'isolation et de menuiserie qui seront réalisés en fin d'année en tenant compte de la disponibilité de la salle, s'élèvent donc globalement à 17 950.28 € TTC auxquels une provision de 1 000 € est ajoutée pour la fourniture de peinture et divers. Il avait été budgété sur ce programme une somme de 20 000 €.

ACHAT D'UN CAMION POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Joël Proust indique que ce dossier a été organisé par la commission « Finances » à laquelle Monsieur Chassin responsable du service technique et Monsieur Albert agent affecté au service mécanique ont été associés tant au niveau de la définition du besoin que de l'analyse des offres des 3 garagistes de Chef Boutonne.

Les caractéristiques du camion recherché, sont les suivantes :

- Camion benne < 3.5 T
- Camion benne < 3.5 T avec benne déposable (+ 2^{ème} benne)
- < 100 000 km
- Double-essieux
- Diesel
- Gyrophare / attelage
- Reprise Renault Trafic
- (budgété une somme de 18 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'offre du Garage PETIT pour un FORD TRANSIT BENNE intégration faite de la reprise du Trafic pour un montant de 16 000 € HT.

ACHAT D'UNE CUVE GNR

L'arrêté du 10 décembre 2010 relatif à la consommation du gazole non routier (GNR) rend obligatoire son utilisation pour tous les engins mobiles non destinés au transport routier de marchandises. Dans le cadre de la réglementation en vigueur, la collectivité doit acquérir une cuve adaptée à ce nouveau gazole.

Monsieur Joël Proust présente les 3 offres reçues pour une cuve de 1500 l environ équipée d'un volucompteur et d'une pompe avec pistolet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'offre de CPO pour un montant de 1 495 € TTC.

RENOVATION DE L'AVENUE

Après de nombreux contacts avec les interlocuteurs de la maîtrise d'œuvre et l'entreprise CTA, d'un commun accord, la commune a mis en cause le maître d'œuvre de l'opération pour organiser la réparation des divers désordres apparus rapidement après l'achèvement des travaux. Monsieur le Maire regrette vivement cette situation et espère que l'expertise sera contradictoire et qu'une solution à l'amiable sera possible.

L'entreprise ISS chargée des plantations a été déchargée de l'entretien et de l'arrosage pris en charge plutôt que prévu par le service « espaces verts » de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que la réduction de sa prestation (- 5935.40 € HT) soit convertie par la mise en œuvre de vivaces complémentaires sur les zones non protégées et roulées ainsi que sur les zones vandalisées et par la sécurisation des zones de massifs, pour un montant de 4 132.75 € HT. Monsieur le Maire est autorisée à signer l'avenant correspondant.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

donne le bilan de la vente des matériels divers appartenant à la commune organisée le 12 Juillet 2012. Le matériel restant sera mis en ligne très prochainement sur webenchères, site spécialisé pour la vente de biens communaux.

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

invite les élus qui le souhaitent, à participer à la visite des maisons fleuries le mercredi 18 juillet à partir de 18 h. et à voter dans le cadre du concours photos.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- explique que peu de chantiers ont débuté depuis la dernière réunion car les agents ont été occupés par les animations (foire de Javarzay, fête du 14 juillet ...).

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication » remercie les élus pour la distribution des journaux communaux et de la CdC début juillet. Elle explique que l'arrivée d'une nouvelle interlocutrice à l'imprimerie Raynaud, a nécessité davantage d'intervention ce qui a décalé l'impression mais le planning a malgré tout été respecté.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- travaille actuellement à l'organisation de l'équipe qui représentera la commune de Chef Boutonne lors de l'édition 2012 des jeux intercommunes à Sauzé Vaussais.

- évoque la préparation de la journée du cyclo tourisme à Chef Boutonne, le 06 août 2012. Des décorations, vélos et mannequins vont être installés sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 45 :

Réunion publique : Il remercie les élus pour leur présence lors de la réunion publique dont la date était cette année, retardée par les scrutins électoraux puis par les animations de Juin. Les questions évoquées étaient intéressantes et pertinentes. Cet échange dont les thèmes sont laissés à l'appréciation des personnes présentes est très agréable et enrichissant en suggestions.

Rappel est fait de l'invitation au mariage de Roseane Picard (ancien agent) et de Mickael Fleury le 28 juillet 2012 à Ardilleux.

Conformément à la demande de Monsieur Charles Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne, lecture est donnée de son courrier qui indique qu'au 1^{er} juillet 2012, 2 encadrants et 13 agents en parcours d'insertion ont quitté le SMBB pour intégrer l'Association Intermédiaire du Pays Mellois afin de créer « un pôle insertion » regroupant les actuels chantiers d'insertion œuvrant sur le territoire (ADEP à Lezay et chantier d'insertion de Lezay) . Concernant le SMBB les activités se poursuivent à l'identique, coordonnées par le technicien rivière. Le SMBB reste en charge des actions à mener sur les cours d'eau pour contribuer à l'atteinte du bon état des eaux à horizon 2015 comme le stipule la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Inscriptions scolaires : la Communauté de Communes du Cœur du Poitou a adopté, à l'unanimité, une dérogation supplémentaire qui tient compte du lieu de travail des parents ou de l'un des parents ainsi que du domicile de l'assistance maternelle pour l'inscription scolaire des enfants.

Ainsi délibéré le 16 Juillet 2012, en mairie de Chef-Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr